

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 10 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'EGLETONS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Charles FERRÉ, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 27.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 avril 2019.

PRESENTS (20) : Mesdames et Messieurs FERRÉ, TAGUET, ELEGIDO, HILAIRE, PEYRAT, DATIN, VILLALBA, DUBOCHAUD, CÔTE, BERNARD, TRAËN, CASSEZ, KOLBEL, FORYS, RIVET, SCHWALM, CONTINSOUZA, FAURE, LE GALL, ESTORGE.

ABSENT (2) : Mme CAYROU, M. DUBY.

PROCURATIONS (5) : M. CASSIN à M. CÔTE, Mme CARRARA à Mme VILLALBA, Mme TEXEIRA à M. TAGUET, M. OLIVEIRA à M. HILAIRE, Mme LANSAC à M. FERRÉ.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. CONTINSOUZA.

D.CM/2019/030 : Attribution des subventions aux associations et organismes divers pour l'année 2019
--

Comme chaque année, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions aux associations et aux organismes divers pour l'année 2019.

Pour les associations, le tableau de répartition a été établi par la Commission Sports et Vie Associative, réunie à cet effet le mercredi 6 mars 2019.

Il est précisé que les subventions et les dépenses afférentes sont inscrites en section de fonctionnement du budget principal selon les imputations réglementaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré favorablement, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'attribution des subventions aux associations et organismes divers pour l'année 2019 conformément au tableau suivant :

ASSOCIATIONS SPORTS	Subvention 2019
AAPPMA la Gaule Egletonnaise	150.00 €
CAE Egletonnais	6 500.00 €
Centre Culturel & Sportif	16 700.00 €
Club de Plongée	300.00 €
Club Escrime Haute Corrèze	500.00 €
Corrèze Chemin et découverte	250.00 €
Club Tennis de Table (Pongistes)	200.00 €
Eagles Town Country	200.00 €
Entente Bouliste Egletonnaise	250.00 €
Equi'passion	500.00 €
Handball Egletons Corrèze	700.00 €
La boule Corrèzienne	200.00 €
La Tulliste Gym	200.00 €
Les Rascasses	300.00 €
Raquetteurs Volants Egletonnais	350.00 €
Tennis Club Egletonnais	700.00 €
USE	6 500.00 €
Fémina Sport	100.00 €
Zumb & Fit	100.00 €
SOUS-TOTAL I	34 700.00 €
ASSOCIATIONS EGLETONS	Subvention 2019
Amis Bibliothèque	600.00 €
APTE	800.00 €
Carrefour Ventadour	200.00 €
Club de tarot d'Auitou	40.00 €
Club Les Retrouvailles	150.00 €
Comité de Jumelage	800.00 €
Comité des Fêtes d'Egletons	6 000.00 €
Jeunes Sapeurs Pompiers	100.00 €
Jeunesses Musicales de France	800.00 €
Lou Suquetou	600.00 €
Lou Suquetou (subvention exceptionnelle)	350.00 €
MLAP	4 000.00 €
Intercommunale de Chasse	150.00 €
Egletons Photo Nature	3 000.00 €
SOUS-TOTAL II	17 590.00 €

ASSOCIATIONS EXTERIEURES	Subvention 2019
Amis Bibliothèque Départementale de Prêt	200.00 €
ANACR	60.00 €
Banque Alimentaire de la Corrèze	400.00 €
La Prévention Routière	100.00 €
Le Souvenir Français	100.00 €
Les Restos du Cœur	1 000.00 €
Secours Catholique	250.00 €
Secours Populaire	250.00 €
La ligue de l'enseignement - FAL 19	200.00 €
SOUS-TOTAL III	2 560.00 €
TOTAL	54 850.00 €

D.CM/2019/031 : Budget Principal présentation du budget primitif 2019

Le budget primitif 2019 fait apparaître la synthèse suivante :

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	5 747 408,00	5 747 408,00
	+	+	+
REPORTS	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	-	-
	=	=	=
	TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	5 747 408,00	5 747 408,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	2 500 694,00	3 338 449,00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER EXERCICE PRECEDENT	721 628,00	795 009,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	911 136,00	-
	=	=	=
	TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	4 133 458,00	4 133 458,00
	TOTAL DU BUDGET	9 880 866,00	9 880 866,00

Monsieur le Maire rappelle les modalités de vote du présent budget qui sont les suivantes :

- vote par nature ;
- vote avec reprise des résultats de l'exercice 2018 ;
- vote au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- vote au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec une répartition par opération.

Le budget primitif 2019 a été présenté et approuvé en Commission des Finances réunie à cet effet le 3 avril 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré favorablement, à l'unanimité:

- **APPROUVE** le budget primitif 2019 tel que présenté ci-avant.

D.CM/2019/032 : Budget annexe de l'eau présentation du budget primitif 2019

Le budget primitif 2019 fait apparaître la synthèse suivante :

EXPLOITATION			
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET	109 555,00	109 555,00
+		+	+
REPORTS	002 RÉSULTAT D'EXPLOITATION REPORTÉ	-	-
=		=	=
TOTAL SECTION D'EXPLOITATION		109 555,00	109 555,00
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	CRÉDITS D'INVESTISSEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 912 205,00	1 771 854,00
+		+	+
REPORTS	RESTES A RÉALISER DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	8 280,00	-
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	-	148 631,00
=		=	=
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		1 920 485,00	1 920 485,00
TOTAL DU BUDGET		2 030 040,00	2 030 040,00

Monsieur le Maire rappelle les modalités de vote du présent budget qui sont les suivantes :

- vote par nature ;
- vote avec reprise des résultats de l'exercice 2018 ;
- vote au niveau du chapitre pour la section d'exploitation ;
- vote au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec une répartition par opération.

Le budget primitif 2019 a été présenté et approuvé en Commission des Finances réunie à cet effet le 3 avril 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré favorablement, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitif 2019 tel que présenté ci-avant.

D.CM/2019/033 : Budget annexe de l'assainissement présentation du budget primitif 2019

Le budget primitif 2019 fait apparaître la synthèse suivante :

EXPLOITATION			
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET	183 605,00	183 605,00
+		+	+
REPORTS	002 RÉSULTAT D'EXPLOITATION REPORTÉ	-	-
=		=	=
TOTAL SECTION D'EXPLOITATION		183 605,00	183 605,00

INVESTISSEMENT			
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	CRÉDITS D'INVESTISSEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET (y compris le compte 1068)	504 890,00	559 483,00
+		+	+
REPORTS	RESTES A RÉALISER DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	351 369,00	135 710,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	-	161 066,00
=		=	=
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		856 259,00	856 259,00
TOTAL DU BUDGET		1 039 864,00	1 039 864,00

Monsieur le Maire rappelle les modalités de vote du présent budget qui sont les suivantes :

- vote par nature ;
- vote avec reprise des résultats de l'exercice 2018 ;
- vote au niveau du chapitre pour la section d'exploitation ;
- vote au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec une répartition par opération.

Le budget primitif 2019 a été présenté et approuvé en Commission des Finances réunie à cet effet le 3 avril 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré favorablement, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitif 2019 tel que présenté ci-avant.

D.CM/2019/034 : Budget annexe du secteur des Combes présentation du budget primitif 2019

Le budget primitif 2019 fait apparaître la synthèse suivante :

FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	483 280,00	483 280,00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		483 280,00	483 280,00

INVESTISSEMENT			
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	483 275,00	483 275,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		483 275,00	483 275,00
TOTAL DU BUDGET		966 555,00	966 555,00

Monsieur le Maire rappelle les modalités de vote du présent budget qui sont les suivantes :

- vote par nature ;
- vote avec reprise des résultats de l'exercice 2018 ;
- vote au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- vote au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

Le budget primitif 2019 a été présenté et approuvé en Commission des Finances réunie à cet effet le 3 avril 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré favorablement, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitif 2019 tel que présenté ci-avant.

D.CM/2019/035 : budget annexe du secteur du stade François Chassaing présentation du budget primitif 2019

Le budget primitif 2019 fait apparaître la synthèse suivante :

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	459 682,00	459 682,00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		459 682,00	459 682,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	459 677,00	459 677,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		459 677,00	459 677,00
TOTAL DU BUDGET		919 359,00	919 359,00

Monsieur le Maire rappelle les modalités de vote du présent budget qui sont les suivantes :

- vote par nature ;
- vote avec reprise des résultats de l'exercice 2018 ;
- vote au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- vote au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

Le budget primitif 2019 a été présenté et approuvé en Commission des Finances réunie à cet effet le 3 avril 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré favorablement, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitif 2019 tel que présenté ci-avant.

D.CM/2019/036 : Fixation des taux d'imposition pour l'année 2019

Comme indiqué lors du débat d'orientations budgétaires pour 2019, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire les taux d'imposition communaux au même niveau que ceux établis pour l'année 2018.

Les taux proposés sont donc les suivants :

Taxe d'habitation	10,63 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	28,33 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	133,82 %

Au vu des bases prévisionnelles notifiées sur l'état 1259 pour l'année 2019, le produit fiscal attendu est évalué à 2 296 168€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré favorablement, à l'unanimité :

- **FIXE** les taux d'imposition pour 2019 selon les conditions énoncées ci-dessus.

D.CM/2019/037 : Demande de subvention LEADER pour la saison culturelle 2018/2019

Monsieur le Maire expose que le projet relatif à la saison culturelle 2018/2019 a été présenté pour avis d'opportunité au Comité Unique de Concertation du GAL (Groupe d'Action Locale) Pays de Haute-Corrèze-Ventadour le 20 février 2019. Ayant obtenu l'autorisation d'engager les dépenses et afin de finaliser le dossier, il convient de prendre une délibération relative à cette demande.

Ce projet consistait à mettre en œuvre un nouveau calendrier culturel pour un large public.

Cette saison a donné aux habitants du territoire l'occasion d'avoir accès à des spectacles vivants, de qualité, et de s'ouvrir à de nouveaux horizons. La programmation a proposé du théâtre et de la musique actuelle ou chanson française.

Ce projet a également permis d'attirer des publics plus lointains et de faire ainsi rayonner Égletons, ainsi que le territoire de la Communauté de Communes Ventadour-Égletons-Monédières et le Pays de Haute-Corrèze Ventadour, notamment par des actions de communication sur l'ensemble du département voire sur des départements limitrophes.

Quatre spectacles ont été programmés :

- Keltas (musique celtique) le 4 octobre 2018 ;
- Bunker Café (théâtre) le 8 novembre 2018 ;
- Nous qui habitons nos ruines (théâtre) le 12 décembre 2018. Programmation en partenariat avec le CCS d'Égletons et la scène nationale l'Empreinte ;
- Govrache (musique actuelle) le 25 janvier 2019.

Le montant prévisionnel du projet était de 9 143 € HT et le plan de financement était le suivant :

Financiers	Montants
GAL Haute-Corrèze Ventadour (programme LEADER) (80%)	7 314 €
Autofinancement (20%)	1 829 €
Total HT	9 143 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré favorablement, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de cette opération tel que présenté ci-avant ;
- **SOLLICITE** la subvention correspondante auprès du GAL Pays Haute Corrèze Ventadour au titre du programme LEADER ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à cette demande de subvention.

D.CM/2019/038 : Mise en place du RIFSEEP pour le grade d'ingénieur territorial

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a approuvé par délibération en date du 11 janvier 2018 la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour l'ensemble du personnel de la Commune, après avis favorable du Comité Technique du 9 janvier 2018.

Suite à la parution de l'arrêté du 14 février 2019 pris pour l'application des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création du RIFSEEP dans la Fonction Publique de l'Etat aux corps des Ingénieurs des Ponts, des Eaux et des Forêts, le RIFSEEP est désormais applicable au cadre d'emploi des Ingénieurs Territoriaux (JO n° 0050 du 28 février 2019).

Il convient donc de compléter la délibération n° DCM/2018/001 du 11 janvier 2018 et de déterminer les plafonds du groupe des Ingénieurs Territoriaux comme suit :

CADRES D'EMPLOIS	GROUPE DE FONCTIONS	PLAFOND ANNUEL PROPOSE PAR LA COLLECTIVITE - IFSE	PLAFOND ANNUEL PROPOSE PAR LA COLLECTIVITE - CIA
Ingénieur Territorial	Groupe 1	12 125	4 280
	Groupe 2	2 140	755

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré favorablement, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise en place du RIFSEEP pour le cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux à compter du 1^{er} mai 2019, conformément aux modalités exposées dans la délibération DCM/2018/001 du 11 janvier 2018 et selon les montants des plafonds exposés ci-dessus.

VU POUR ETRE AFFICHE A LA PORTE DE LA MAIRIE CONFORMEMENT AUX PRESCRIPTIONS DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

Pour extrait certifié conforme,

Egletons, le 11 avril 2019

Le Maire,

Charles FERRÉ